

Le Mans Métropole - communes de la CC du Bocage Cénomans

Nom de la commune	Population totale	Date-envoi	Date-distribution	date avis	contenu avis	Observations
Aigné	1 633	20/10/2015	21/10/15			
Allonnes	11 227	20/10/2015	21/10/15	16/12/2015	favorable	Souhaite que soit étudié au cas par cas les demandes des communes non visées directement par le SDCI. Sera très attentif aux conséquences fiscales et financières pour les communes déjà membres de Le Mans Métropole.
Arnage	5 439	20/10/2015	22/10/15	25/11/15	favorable	
Champagné	3 903	20/10/2015	21/10/15	17/12/2015	favorable	
La Chapelle-Saint-Aubin	2 291	20/10/2015	21/10/15	14/12/2015	favorable	
Coulaines	7 861	20/10/2015	21/10/15	23/11/15	favorable	
Le Mans	148 100	20/10/2015	21/10/15	16/12/2015	favorable	Souhaite que soit étudié au cas par cas les demandes des communes non visées directement par le SDCI.
La Milesse	2 412	20/10/2015	21/10/15	13/11/2015	favorable	Souhaite que soit étudié au cas par cas les demandes des communes non visées directement par le SDCI.
Mulsanne	4 690	20/10/2015	21/10/15	16/12/2015	Réservé	Absence d'information sur les conséquences fiscales et budgétaires de ce regroupement.
Rouillon	2 519	20/10/2015	11/12/15		favorable	Souhaite que soit étudié au cas par cas les demandes des communes non visées directement par le SDCI.
Ruaudin	3 482	20/10/2015	21/10/15	15/12/2015	favorable	sous réserve de ne pas créer de déséquilibres financiers au sein du territoire.
Saint-Saturnin	2 611	20/10/2015	21/10/15	07/12/2015	favorable	
Sargé-lès-le-Mans	3 646	20/10/2015	21/10/15			
Yvré-l'Évêque	4 438	20/10/2015	21/10/15			

Le Mans Métropole - communes de la CC du Bocage Cénomans

Chaufour-Notre-Dame	1 111	20/10/2015	21/10/15	15/12/2015	défavorable	Avis défavorable adopté pour utiliser une période de temps complémentaire afin de permettre à la commune de finaliser les négociations entamées avec LMM, poursuivre l'étude d'un rapprochement avec la CC du Val de Sarthe, réaliser la concertation approfondie avec la population, en ayant le maximum d'éléments pour permettre aux élus de se positionner en toute connaissance de cause, approfondir l'étude vers la création d'une commune nouvelle (s'appuyer sur l'opportunité de prolongation jusqu'au 30/06/2016 adoptés par les députés et sénateurs dans le cadre du PLF 2016). Les élus boigeorgiens sollicitent le soutien des membres de la CDCI afin de les autoriser à venir exprimer les conclusions de cette démarche. Se pose le problème des compétences non exercées par LMM et de leur maintien pour assurer à la population des services de proximité (création d'un syndicat à vocation multiple ?). Demande à la CDCI que l'examen de la situation des communes soit fait le plus tardivement possible dans le cadre des délais prévus par la loi Notre afin de bénéficier de réponses aux éléments attendus.
Fay	615	20/10/2015	21/10/15	15/12/2015	favorable	avec réserves : maintien des services à la population en créant notamment un syndicat pour exercer les compétences non reprises par LMM, souhaite pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire pour finaliser les négociations entamées avec LMM, poursuivre l'étude d'un rapprochement avec la CC du Val de Sarthe, consulter la population afin d'avoir un maximum d'éléments pour permettre aux élus de se positionner en toute connaissance de cause.

Le Mans Métropole - communes de la CC du Bocage Cénomans

Pruillé-le-Chétif	1 272	20/10/2015	21/10/15	14/12/2015	défavorable	Avis défavorable adopté pour utiliser une période de temps complémentaire afin de permettre à la commune de finaliser les négociations entamées avec LMM, poursuivre l'étude d'un rapprochement avec la CC du Val de Sarthe, réaliser la concertation approfondie avec la population, en ayant le maximum d'éléments pour permettre aux élus de se positionner en toute connaissance de cause, approfondir l'étude vers la création d'une commune nouvelle (s'appuyer sur l'opportunité de prolongation jusqu'au 30/06/2016 adoptés par les députés et sénateurs dans le cadre du PLF 2016°. Les élus boigeorgiens sollicitent le soutien des membres de la CDCI afin de les autoriser à venir exprimer les conclusions de cette démarche. Se pose le problème des compétences non exercées par LMM et de leur maintien pour assurer à la population des services de proximité (création d'un syndicat à vocation multiple ?). Demande à la CDCI que l'examen de la situation des communes soit fait le plus tardivement possible dans le cadre des délais prévus par la loi Notre afin de bénéficier de réponses aux éléments attendus.
Saint-Georges-du-Bois	1 975	20/10/2015	21/10/15	14/12/2015	Défavorable	Avis défavorable adopté pour utiliser une période de temps complémentaire afin de permettre à la commune de finaliser les négociations entamées avec LMM, poursuivre l'étude d'un rapprochement avec la CC du Val de Sarthe, réaliser la concertation approfondie avec la population, en ayant le maximum d'éléments pour permettre aux élus de se positionner en toute connaissance de cause, approfondir l'étude vers la création d'une commune nouvelle (s'appuyer sur l'opportunité de prolongation jusqu'au 30/06/2016 adoptés par les députés et sénateurs dans le cadre du PLF 2016°. Les élus boigeorgiens sollicitent le soutien des membres de la CDCI afin de les autoriser à venir exprimer les conclusions de cette démarche. Se pose le problème des compétences non exercées par LMM et de leur maintien pour assurer à la population des services de proximité (création d'un syndicat à vocation multiple ?). Demande à la CDCI que l'examen de la situation des communes soit fait le plus tardivement possible dans le cadre des délais prévus par la loi Notre afin de bénéficier de réponses aux éléments attendus.

Le Mans Métropole - communes de la CC du Bocage Cénomans

Trangé	1 387	20/10/2015	21/10/15	11/12/2015	Défavorable	Mêmes observations que pour St Georges du Bois. Avis défavorable adopté pour permettre à la commune de poursuivre et d'aboutir dans les négociations entamées avec LMM et de se positionner en toute connaissance de cause. Ce délai supplémentaire permettra aux communes du territoire qui le souhaitent de poursuivre également leur contact avec la CC du Val de Sarthe. Demande à la CDCI que l'examen de la situation des communes soit fait le plus tardivement possible dans le cadre des délais prévus par la loi Notre afin de bénéficier de réponses aux éléments attendus.
--------	-------	------------	----------	------------	-------------	--

Le Mans Métropole	17/12/2015	Favorable
CC Bocage Cénomans	17/12/2015	Défavorable. Vote adopté pour permettre aux communes de poursuivre et d'aboutir dans les négociations entamées avec LMM et de se positionner en toute connaissance de cause. Ce délai supplémentaire permettra aux communes qui le souhaitent de poursuivre leur contact avec la CC du Val de Sarthe ou la CC de la Champagne Conlinoise. Sollicite auprès de la CDCI que l'examen de la situation des communes de la CC du Bocage Cénomans soit fait le plus tardivement possible dans le cadre des délais prévus par la loi Notre afin de bénéficier des réponses aux éléments attendus (fiscalité, compétences, neutralité budgétaire, création d'un syndicat pour les compétences restant à la charge des communes...)